

CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Depuis Mars 2017, dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelles Générations (PPNG) *les démarches pour obtenir votre carte d'identité, passeport, permis de conduire et carte grise se font en ligne sur le site ANTS.fr* (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

4 ÉTAPES POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- 1. Faites votre pré-demande en ligne sur le site ANTS.gouv.fr (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
 - 2. Prenez rendez-vous sur saint-venant.fr
 - 3. Présentez-vous à votre rendez-vous accompagné des pièces suivantes :
 - Votre ancien titre (carte d'identité ou passeport)
 - Votre pré-demande
 - Un justificatif de domicile 6 mois
 - Une photo aux normes non découpée
 - La présence du demandeur du titre est obligatoire



Attention, d'autres documents seront demandés :

- pour les mineurs, notamment si les parents sont séparés,
- pour les enfants majeurs sans justificatif à leur nom, une attestation d'hébergement d'un parent accompagnée de la copie de sa carte d'identité
- 4. Vous recevrez un appel ou un texto pour vous annoncer que votre titre est arrivé en mairie

Vous n'avez pas d'accès internet

Vous pouvez vous rendre:

- à l'Espace Socioculturel de la Lys à Aire sur la Lys, espace public numérique, rue des alliés, cellule C3 <u>sur RDV</u> 09.61.20.85.78